40me année — N° 131 Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION Vendredi 6 juin 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	» 4.—	10.—	19.—	36.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 53

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES, Publicitas S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ Rue St-Pierre FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES
Canton : 1re insertion 25 cent. / les suivantes 15 » — la ligne
Suisse . . . . . 25 » — ou
Etranger . . . . . 30 » — son espace
Réclames . . . . . 50 »

Nouvelles du jour

Les contre-propositions allemandes ne sont pas traitées par le dédain.
Une protestation de M. de Brockdorff concernant la république rhénane.

La *Tribune* de New-York dit savoir que *les Alliés sont en train de débattre les concessions* à faire aux Allemands. M. Wilson penche, comme toujours, pour un accommodement ; M. Clémenceau est moins conciliant ; M. Lloyd George serait impressionné par les critiques que les libéraux et les radicaux anglais font du traité de paix et inclinerait aux adoucissements.

Le correspondant parisien du Daily Mail de Londres affirme que les Alliés procèdent à une revision méthodique du traité et pèsent à nouveau chacune de ses clauses et chacune des contre-propositions de Berlin.

***

Les vaincus de la grande guerre sont écrasés par les conditions qu'on leur impose : c'est généralement le sort des vaincus. *Mais ceux qui ont gagné la guerre sont eux-mêmes mécontents de la paix qu'ils viennent de dicter.*

En France, cette mauvaise humeur vient en partie de ce que le pays ne recevra immédiatement aucun argent sonnant pour refaire les dommages qu'il a subis, et qu'il ne sera payé, cette année-ci, qu'en nature, bateaux, machines, animaux, produits divers, comme les mines de la Sarre, qui arriveront en déduction de la dette allemande. Mais ce qui inquiète les Français, c'est qu'ils pourraient se retrouver, un jour, en présence d'une Allemagne aussi forte qu'auparavant, et c'est à propos de cette crainte que le judicieux chroniqueur du *Correspondant* fait aux négociateurs de la paix le reproche d'avoir forgé inconsciemment les liens capables de maintenir l'Allemagne solidaire. Ils ont travaillé à renverser *les petites monarchies qui auraient* naturellement tendu à des Etats séparatistes ; ils ont fait ravitailler l'Allemagne en bloc au lieu de ne la ravitailler que par Etats distincts ; ils ont fixé l'armée globale de l'Allemagne au lieu d'accorder davantage à la Bavière et aux autres Etats du sud, et proportionnellement moins à la Prusse ; ils ont déterminé les mêmes charges pour les Allemands de toutes les parties de l'empire au lieu de témoigner aux uns quelque indulgence ; en un mot, il n'ont pas su diviser pour régner.

Tandis qu'ils maintenaient l'unité de l'Allemagne qu'ils avaient intérêt à détruire, ils disloquaient l'Autriche, dont la conservation leur aurait profité.

Aujourd'hui, à Paris, il règne d'autres sentiments. On y fait des vœux — bien tardifs — pour la reconstitution de l'Autriche, et on y travaille à une dislocation de l'Allemagne en donnant l'ordre au chef de l'occupation française sur le Rhin de favoriser *l'établissement de la république rhénane.*

M. de Brockdorff-Rantzau vient d'envoyer à ce sujet une protestation à M. Clémenceau. Il dit que cette manière d'agir des autorités militaires est de nature à troubler les *négociations de la paix. Il ajoute que* le succès de ces agissements amoindrirait les garanties qui doivent répondre de l'exécution des conditions de paix. En d'autres termes, il dit à M. Clémenceau : « Si vous diminuez territorialement l'Allemagne, vous diminuez les chances que vous avez d'être payés par elle. »

A cela, il y a une réponse : c'est que l'Entente peut procéder à une nouvelle répartition des charges.

Le ministre des affaires étrangères allemand n'a fait valoir que des raisons qui pouvaient toucher les intérêts de l'adversaire. En réalité, le gouvernement de Berlin est surtout irrité qu'on vienne se mêler des affaires intérieures de l'Allemagne ; mais les Allemands, qui se sont si activement mêlés de favoriser le séparatisme des Flamands, sentent qu'on est empêché parfois de faire valoir ses meilleurs arguments.

Quant aux dispositions des populations rhénanes, M. Maurice Barrès, qui s'est rendu sur les bords du Rhin, assure que ces populations n'ont pas participé au mouvement de protestation organisé par les autorités allemandes.

— Après la presse allemande, la proclamation de la république rhénane par un *ancien fonctionnaire prussien neurasthénique* paraît avoir été un coup d'épée dans l'eau. Le gouvernement provisoire au nom duquel le Dr Dorten a parlé ne se montre pas ; aucun acte d'autorité de sa part n'a suivi le coup d'éclat de la proclamation. Tous les partis politiques rhénans désavouent les auteurs de cette équipée. La réprobation publique *serait si forte que le Centre catholique* s'est trouvé dans la douloureuse nécessité de demander leur démission aux deux députés Kastert et Kuckhoff, qui ont été des promoteurs du mouvement autonomiste rhénan, quand ce mouvement se tenait dans les bornes de la légalité et de l'union avec l'Allemagne. En outre, la rédaction de la *Nouvelle Gazette populaire de Cologne* s'est séparée de son collaborateur, M. Froberger, qui s'était avancé, lui, d'une façon imprudente dans cette voie périlleuse et à qui l'on reproche certaine conférence avec le général Mangin.

La *Gazette de Francfort* traite de lâche le président de la province de Hesse-Nassau, M. de Meister, qui a démissionné et a quitté sa résidence sur l'injonction d'avoir à obéir au chef de la république rhénane.

Le journal francfortois félicite le président de la Chambre de Hesse, M. Adelung, qui a fait résistance ouverte et s'est laissé emprisonner et le président du Palatinat, qui s'est fait expulser *manu militari.*

***

La campagne électorale est ouverte en Italie en vue de la grande consultation populaire qui aura lieu en automne.

Le nouveau parti populaire italien, qui groupe les catholiques, fait preuve d'une activité extraordinaire. La franc-maçonnerie en est inquiète. Le grand-maître Nathan envoie à ses vénérables frères circulaire sur circulaire. La dernière, dont l'*Italia* de Milan a réussi à se procurer un exemplaire, dénonce le danger que vont courir bien des députés francs-maçons par le fait que les catholiques présenteront en beaucoup d'endroits leurs propres candidats. Nathan attire encore l'attention des francs-maçons sur la réunion qu'ont dernièrement tenue, sous la présidence du prince Colonna, syndic de Rome, les représentants des partis libéraux et conservateurs. Le grand-maître de la Loge a peur de ce qu'il appelle le « bloc modéré », lequel finira peut-être par s'entendre avec les catholiques.

Contre les ennemis de droite et du centre, contre les forces « clérico-modérées », il faut absolument, dit-il, refaire le « bloc démocratique » et grouper en une « phalange serrée » *tous les partis de gauche, radicaux-*démocrates socialistes réformistes et républicains. C'est là, ajoute Nathan, le mandat impératif et clair de la franc-maçonnerie « vouée à la lutte contre la réaction ».

On prétend que Nathan aura quelque peine à refaire l'union parmi les francs-maçons, que la guerre a profondément divisés. Les uns, en effet, se sont gravement compromis, aux yeux de la nation, en sacrifiant les revendications nationales de l'Italie sur l'Adriatique en faveur des Yougo-Slaves ou plutôt des Serbes, que le Grand Orient de France a soutenus de toutes ses forces au congrès maçonnique de Paris, après lequel le grand-maître italien Ferrari a dû donner sa démission.

***

Le sénateur Colonna, qui vient de donner sa démission comme syndic de Rome, a exposé à un journaliste les motifs de sa retraite. Le budget communal de la présente année prévoit un déficit de douze millions, auxquels il faut ajouter les énormes allocations accordées aux employés. Le personnel municipal coûtait déjà en 1914 la somme respectable de treize millions et demi ; cette année-ci, on arrive au chiffre fantastique de quarante-deux millions. Et ce n'est pas encore la fin ! Les recettes n'étant que de 54 millions, il s'ensuit que la majeure partie des ressources est absorbée par le personnel et qu'il reste trop peu *pour l'entretien de la* ville. « En résumé, a dit le prince Colonna, la fonction du syndic de Rome n'est plus que de payer des fonctionnaires, et cette humble charge ne convenait pas à mon tempérament. C'est là une des principales raisons de ma démission ; j'ai été assez longtemps à mon poste de bataille au détriment même de mes affaires personnelles, de mon indépendance, de mes intérêts de famille ; y rester plus longtemps aurait été une abnégation dépensée en pure perte. »

L'AFFAIRE WILDBOLZ

Nous avons reçu du secrétariat central de la Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre la lettre suivante :

Lausanne, 4 juin 1919.
Chemin Vinet, 23.

Monsieur,

Etant donné les bruits très divers qui circulent au sujet de la démission du colonel Wildbolz et de son fils, nous croyons que c'est dans l'intérêt général de publier la mise au point ci-jointe et nous pensons que votre journal sera heureux de pouvoir contribuer à éclairer l'opinion publique.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

A. Carrard.

La « mise au point » annoncée avait la teneur suivante :

« Les articles qui ont paru ces derniers temps dans la presse concernant le colonel commandant de corps d'armée Wildbolz ainsi que son fils Georges demandent une mise au point. La Ligue suisse pour les réformes de l'après-*guerre saisit avec plaisir cette occasion pour* communiquer au peuple suisse les faits tels qu'ils se sont passés, afin qu'il puisse juger.

« Le colonel Wildbolz et son fils Georges sont des collaborateurs permanents de la Ligue.

« M. le conseiller national Rikli, président de la Ligue, ainsi que M. Carrard, du secrétariat central, ont été reçus hier soir par M. le conseiller fédéral Decoppet. Ils se sont entretenus ensemble du cas du premier lieutenant Georges Wildbolz qui avait été entendu auparavant par le Département militaire fédéral.

« M. le conseiller fédéral Decoppet, après avoir été informé en détail par l'enquête administrative qu'il avait ordonnée des faits tels qu'ils se sont passés, s'est déclaré absolument d'accord avec le point de vue des deux autres messieurs précités pour déclarer que le premier lieutenant Wildbolz n'avait en aucune façon violé ses devoirs de soldat.

« M. le colonel-commandant de corps d'armée Wildbolz, d'autre part, a déclaré que son fils n'avait pas commis d'abus de confiance envers lui.

« Si la Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre n'a pas publié plus tôt ces faits, c'est qu'elle jugeait qu'il était autrement plus utile dans l'intérêt du peuple suisse de se livrer entièrement à un travail régénérateur positif, plutôt que de s'occuper d'incidents qui appartiennent au passé.

« *M. Georges Wildbolz a offert sa démission* de secrétaire de la Ligue dès qu'il eut connaissance que l'opinion publique s'occupait de son cas. Il mit la direction au courant de ce qui s'était passé. Cette dernière a refusé d'accepter *sa démission, car elle approuve la façon de faire* de son collaborateur.

« La question fut soumise au comité directeur de la Ligue, qui, après en avoir pris connaissance, a ratifié le point de vue de son président.

« Le comité se compose de : Mmes Eva Bossi (Pazallo) ; Dr Cathomas-Ilanz ; Maria Fierz (Zurich) ; de Rougemont-de Perrot (Neuchâtel) ; et de MM. Heer (Bellikon), président ; Barth (Bâle) ; Baumann (Lucerne) ; Bettelini (Lugano) ; Bohren (Lucerne) ; Clément (Fribourg) ; Cornaz (Payerne) ; Dürr (Berne) ; Eugène Grossmann (Zurich) ; René Guisan (Lausanne) ; Kloeti (Zurich) ; Laur (Brougg) ; Naine (Prévereng es) ; Porchet (Lausanne) ; Ræber (Küssnacht) ; William Rappard (Valavran) ; Auguste Roussy (Tour-de-Peilz) ; colonel divisionnaire Sonderegger, Stirlin (Aarau) ; colonel Vuilleumier (Lausanne) ; Wolfer (Winterthour) ; Schneitter (Porrentruy).

« Le fait que les personnes ci-dessus indiquées n'ont pas accepté la démission de Georges Wildbolz, secrétaire de la Ligue, constitue une garantie qu'aucun acte déloyal ne peut être mis à la charge des personnalités visées. »

***

Cette note de la Ligue pour les réformes de l'après-guerre a été envoyée à tous les journaux suisses ; mais nous avons constaté que ce texte adressé aux journaux de langue allemande présente quelques variantes non négligeables par rapport au texte français. L'une de ces variantes est même considérable. Elle se trouve à la fin du passage correspondant au quatrième alinéa du texte français. *Comme on l'a vu,* cet alinéa dit que M. le conseiller fédéral Decoppet, après avoir entendu MM. Rikli et Carrard, aurait reconnu que le « le premier lieutenant Wildbolz n'avait en aucune façon violé ses devoirs de soldat ». Or, dans le texte allemand, il est ajouté : « et de citoyen ». *(Es wurde einstimmig festgestellt dass Herr Oberleutnant Georg Wildbolz in keiner Weise seine Pflichten als Soldat und Bürger verletzt habe.)*

Pourquoi le secrétariat de la Ligue réformiste a-t-il supprimé dans le texte français les mots « et de citoyen » ? Ce ne peut avoir été une omission irréfléchie, car ces trois mots ont trop de portée. N'est-ce pas justement à cause de leur portée qu'on les a retranchés ? Ne s'est-on pas rendu compte, en y réfléchissant, que c'était une énormité de soutenir que M. Wildbolz fils restait irréprochable comme citoyen, après avoir révélé un document confidentiel de l'autorité militaire, pour servir de justification à ceux qui avaient tenté le coup révolutionnaire de novembre ? Car on se souvient que le rapport du général sur les menées subversives de Zurich a été déloyalement exploité en faveur des hommes du comité d'Olten, et qu'on s'en est servi pour accuser le général d'avoir voulu provoquer l'effusion du sang.

M. Wildbolz fils est socialiste ; il trouve que MM. Grimm, Platten et consorts ont raison ; sa partialité en leur faveur lui a oblitéré la conscience et l'a entraîné à abuser de la connaissance qu'il avait d'un document qui ne lui était point destiné ; il peut s'imaginer que sa foi socialiste légitimait cet acte. Mais il n'est pas permis au secrétariat de la Ligue pour les réformes d'après-guerre de déclarer, au nom de celle-ci, que M. Georges Wildbolz est irréprochable. Cela ne lui est pas permis, parce qu'il y a dans les rangs de la Ligue des personnes qui ont là-dessus un avis diamétralement opposé au sentiment que peut avoir M. Wildbolz fils ; cela ne lui est pas permis, parce que l'immense majorité de notre peuple estime que le fils Wildbolz a manqué à la Suisse.

Le secrétariat dit que les membres du comité, *consultés, ont approuvé* la justification qu'il présente en faveur du fils Wildbolz. Nous avons sujet de douter que les membres du comité, s'ils ont été pressentis, aient été clairement mis au fait et se soient prononcés en connaissance de cause.

Voici, au reste, les communications qui nous parviennent encore sur cette affaire et qui font justice de la malencontreuse manifestation du secrétariat de la Ligue en faveur de M. Wildbolz fils.

Déclaration de M. Decoppet

Berne, le 5 juin 1919.

Monsieur le conseiller national Rikli,
Berne.

Monsieur le conseiller national,

Je lis avec très grande surprise dans les journaux de ce matin un communiqué qui émane de votre comité de la « Ligue pour les réformes de l'après-guerre » et dans lequel, à propos de l'entretien que j'ai eu à mon Département avec vous-même et M. Carrard, on constate que : *Es wurde übereinstimmend festgestellt, dass Herr Oberleutnant Georg Wildbolz in keiner Weise seine Pflichten als Soldat und Bürger verletzt habe. Herr Oberst Wildbolz hatte schon vorher die Erklärung abgegeben, dass keinerlei Vertrauensmissbrauch von seiten seines Sohnes ihm gegenüber vorliege.*[1]

Il y a là une grave inexactitude que je dois relever sans tarder.

Je vous ai déclaré, en effet, que les renseignements recueillis par mon *Département sur* les circonstances dans lesquelles le 1er lieut. Wildbolz avait connu, puis communiqué à un tiers le document confié confidentiellement à son père, M. le colonel commandant de corps *Wildbolz, permettaient de constater que ce jeune* officier n'avait point abusé de sa situation comme tel et échappait à toute sanction de ma part.

Mais je ne l'ai point excusé comme particulier, ni comme citoyen.

Vous me demandiez de rectifier un article paru dans la *Liberté* de Fribourg et me soumettiez à ce sujet un projet de lettre dans laquelle vous disiez que le 1er lieut. Wildbolz n'avait pas commis d'abus de confiance à l'égard de son père.

J'ai refusé pour divers motifs et entre autres parce que cette dernière affirmation était contraire à mon sentiment. Je vous ai dit que, s'il n'avait pas commis de faute en tant que militaire, on pouvait lui reprocher d'avoir abusé de la confiance de son père. Et, pour mieux fixer vos souvenirs, faut-il vous rappeler que j'ai ajouté ceci : « Si mon fils, quel que fût son âge, avait agi à mon égard ainsi que le 1er lieut. Wildbolz l'a fait envers son père, j'aurais commencé par le prendre par les oreilles ? »

Enfin, bien que vous m'ayez offert de retrancher de la lettre qui aurait dû être adressée à la *Liberté*, l'affirmation que le 1er lieut. Wildbolz n'avait pas commis d'abus de confiance à l'égard de son père, je n'ai point consenti à entrer dans vos désirs et vous ai dit que le Département exposerait l'affaire objectivement dans un communiqué officiel après que le Conseil fédéral aurait été renseigné.

Vous comprendrez l'étonnement que m'a causé l'inexactitude du communiqué que vous publiez en ce qui concerne notre conversation et la nécessité dans laquelle je suis de le rectifier de suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller national, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Chef du Département militaire suisse :
Camille Decoppet.

[1] « Il fut établi d'un commun accord que M. le premier-lieutenant Georges Wildbolz n'avait violé en rien ses devoirs de soldat et de citoyen. M. le colonel Wildbolz avait déclaré précédemment déjà qu'il ne pouvait être question en aucune façon d'un abus de confiance de son fils à son égard. »

Un désaveu de M. Rikli
président de la Ligue

M. le conseiller national Rikli prie l'Agence télégraphique suisse d'annoncer qu'il n'a rien à faire avec le communiqué du secrétariat de la Ligue pour les réformes d'après-guerre de Lausanne et que la direction de cette Ligue prendra encore publiquement position dans toute cette affaire.

Qu'est-ce que la Ligue pour les réformes d'après-guerre ?

Tout le monde s'est posé cette question. Le *National suisse* de La Chaux-de-Fonds y répond en ces termes :

« Sans doute, aura-ce été une surprise pour beaucoup d'apprendre l'existence même de cette « Ligue suisse pour les réformes de l'après-guerre », à la disposition de laquelle le colonel démissionnaire s'est mis comme collaborateur permanent. Profondément suisse, largement nationale, la ligue nouvelle, aujourd'hui parfaitement constituée déjà, se propose de réunir sous sa bannière toutes les forces vives à la fois de conservation nationale et de progrès politique, économique et social. Ce serait donc une grave erreur que de lui attribuer n'importe quelle intention d'opposition envers le gouvernement. Les hommes sincères qui en sont les initiateurs, tels le Dr Rikli, de Langenthal, et le Dr Horber, secrétaire permanent, dont le *bureau est installé déjà à Lausanne même,* Chemin Vinet, 13, ont le désir de grouper, en vue des tâches prochaines, tous les hommes de bonne volonté, de toutes professions, régions, langues et partis, intellectuels, industriels, agriculteurs, Suisses romands, allemands ou tessinois, conservateurs, radicaux et socialistes. Une grande commission de 300 membres est constituée déjà avec comité directeur de 25 personnes. »

Nous avions déjà la « Nouvelle Société helvétique », dont le programme est aussi « profondément suisse et largement national » et qui groupait ou ambitionnait de grouper toutes les forces vives de conservation nationale et de progrès politique, économique et social. Y avait-il besoin d'une nouvelle Ligue ? Elle a fait, en tout cas, un bien mauvais début.

Le roi Alphonse XIII consacre l'Espagne au Sacré Cœur

A la veille des élections, on a inauguré, à la Colline des Anges, près de Madrid, un monument au Sacré Cœur de Jésus, construit à l'aide d'une souscription populaire organisée par un comité de dames de l'aristocratie. La première pierre fut posée en 1916.

C'est le roi lui-même, entouré de la famille royale, du conseil des ministres, du nonce du Pape, du cardinal-primat, de 22 évêques, de grands d'Espagne, de généraux et de délégations de toutes les classes sociales espagnoles, qui a lu devant l'autel de la patrie l'acte de consécration de l'Espagne au Sacré Cœur, où se trouve cette phrase : « Merci, Seigneur, de nous avoir épargné, dans votre miséricorde, la calamité générale de la guerre qui a répandu le sang de tant de peuples. Continuez envers nous l'œuvre de votre Providence. »

Beaucoup de balcons étaient ornés de tapisseries et de draperies et ont été illuminés.

Le *Diario Universal*, organe du comte de Romanonès, dans un article où il affirme sa foi catholique, proteste contre la lecture faite par le roi de l'acte de consécration :

« Ce fait, dit-il, n'aurait aucune importance, si l'acte de consécration avait été lu par un évêque ou par quelque haut prélat. Dans la bouche du roi, cette profession de foi revêt une importance considérable. Elle constitue, en effet, aux yeux de beaucoup, comme un défi jeté au libéralisme espagnol. C'est pourquoi, nous qui sommes des monarchistes sincères et des amis de la religion, mais qui sommes ennemis d'une religion convertie en arme politique, nous déplorons amèrement cette manifestation. »

Le *Diario* en sera pour ses frais de protestation.

Au Conseil national

Berne, 5 juin.

Aujourd'hui, jeudi, le Conseil national a commencé l'examen de l'importante loi abrogeant les dispositions de la législation sur les fabriques se rapportant à la durée du travail et les remplaçant par le principe de la semaine de quarante-huit heures.

Les rapporteurs, MM. Wild et Graber, ont constaté que la commission est unanime à recommander l'entrée en matière. La semaine de quarante-huit heures ne peut être envisagée du point de vue purement matériel ; la réduction de la durée du travail est encore une revendication d'ordre moral : il s'agit d'établir une juste *proportion entre la durée du travail et celle des* loisirs auxquels a droit l'ouvrier pour se récréer et s'instruire. Le principe de la semaine de quarante-huit heures demande aussi à être appliqué avec prudence, suivant les conditions de l'industrie ; l'extension de ce principe aux arts et métiers sera réglée par une loi spéciale.

M. Greulich, au nom des socialistes ; M. de Streng, au nom des catholiques, et M. Forrer, pour le groupe radical, se sont associés aux rapporteurs, pour recommander la prise en considération du projet. Le chef du groupe catholique a rappelé le rôle décisif que la Droite a joué pour sauver la première loi sur les fabriques, en 1877, contre l'opposition tenace des partisans du libéralisme économique. Fidèle à ses principes, le parti catholique a collaboré activement depuis lors à toute la législation sociale, jusqu'à la revision de la loi sur les fabriques, en 1914. La journée de dix heures, arrêtée alors, paraissait un progrès considérable ; mais les temps ont marché si vite que, aujourd'hui, après la révolution économique qui a suivi la guerre mondiale, chacun se rallie à l'idée de la semaine de quarante-huit heures.

Le groupe catholique croit pourtant qu'il n'est guère possible d'appliquer cette réforme aux arts et métiers autrement que par une loi spéciale, laquelle doit être déposée le plus tôt possible, en tenant compte de la situation des divers métiers. L'agriculture reste hors de cause.

Parlant pour les industriels, M. Syz (Zurich) a formulé quelques réserves, mais a adhéré tout de même à la réforme.

De leur côté, trois représentants de l'agriculture : MM. Bopp, Freiburghaus et Zingg, sans s'y opposer formellement, ont fait part de leurs craintes au sujet des effets d'une réduction si forte de la durée du travail pour les ouvriers industriels. La crise de la main-d'œuvre à la campagne en sera de prime abord renforcée ; les paysans devront payer des salaires beaucoup plus élevés à leur personnel ; une hausse des prix des produits agricoles en sera la conséquence.

M. le conseiller fédéral Schulthess a cherché à calmer ces appréhensions. La loi en discussion n'a pas été arrachée par des menaces au Conseil fédéral. Elle est le résultat d'une transformation progressive et profonde de la situation du monde ouvrier. D'ailleurs, il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! Le roi Philippe II d'Espagne a décrété, au XVI^me^ siècle déjà, pour les mines, le travail de six heures que les mineurs du XX^me^ siècle tentent de reconquérir ! La grande objection de la concurrence internationale est écartée du fait que la semaine de quarante-huit heures est introduite dans tous les pays. L'autre grave difficulté, le renchérissement des produits fabriqués, peut être combattue par l'organisation toujours plus rationnelle du travail et par les progrès techniques.

MM. Greulich, Studer et Weber, ayant parlé de l'octroi de la journée de huit heures pour le personnel des entreprises de transport, M. le conseiller fédéral Haab a annoncé que ce vœu sera réalisé par une loi pour l'automne. Il s'agit, en effet, d'une réorganisation compliquée des services, le trafic ne devant pas chômer pour autant. M. Haab a ajouté que, pratiquement, la journée de huit heures serait introduite avant l'automne déjà, pour le personnel des chemins de fer, des postes, etc.

D'autre part, on peut exprimer des doutes sur l'emploi que maints ouvriers feront de leur temps libre. Ce temps ne servira-t-il pas à l'agitation politique, et les ouvriers ne présenteront-ils pas sous peu de nouvelles revendications, comme cela se voit en Allemagne ?

***

Interrompus à midi, les débats sont repris à quatre heures. M. Wirz, le député grutléen, ayant d'ores et déjà demandé pour plus tard la semaine de quarante-quatre heures, M. Sulzer, le grand industriel de Winterthour, s'est élevé avec indignation contre cette surenchère électorale. Malheureusement, M. Sulzer a montré dans ce domaine un mauvais exemple : n'a-t-il *pas emboîté le pas à M. Rothenberger, pour la* fameuse initiative ?

M. Grospierre, socialiste, a plaidé que la réduction de la journée ne diminuait point le rendement du travail. M. Duby n'est pas satisfait des déclarations de M. Haab, qui lui paraissent trop vagues, le personnel des entreprises de transport demandant la journée de 8 heures dès juillet.

Le passage à la discussion des articles est voté sans opposition. MM. Wild et Graber rapportent sur le détail des articles 40 à 64 de la loi sur les fabriques.

A l'article 40, qui introduit la semaine normale de 48 heures, un amendement de M. Jean Sigg interdisant toute réduction de salaire du fait de la réduction de la durée de travail est renvoyé à la commission.

L'article 41 autorise le Conseil fédéral à admettre, pour des raisons impérieuses, une durée de travail hebdomadaire de 52 heures ou aussi une période de transition de 50 heures pour une demi-année. MM. Graber et Schneeberger, socialistes, combattent cette disposition, que M. Schulthess déclare « toute platonique » et qui est maintenue par 76 voix contre dix.

A l'article 49, la majorité de la commission propose l'admission de la semaine de 55 heures, passagèrement, notamment dans les industries saisonnières, si l'abondance extraordinaire de travail l'exige et lorsque le cas a été prévu par une convention entre patrons et ouvriers. Cette exception est encore combattue par les socialistes, mais elle est ratifiée par 58 voix contre 9.

L'article 53 règle l'autorisation permanente de travailler la nuit et le dimanche. M. Moser (Berne) plaide en faveur d'un amendement prévoyant l'autorisation de travailler en deux équipes pendant deux mois au plus par année, s'il s'agit de produits agricoles susceptibles d'altération rapide. Le député bernois a en vue la sucrerie d'Aarberg, où, d'octobre à décembre, cinq cents personnes sont occupées à travailler *les betteraves. La proposition sera* examinée par la commission.

Les autres articles ne donnent pas lieu à des observations. La loi est ainsi liquidée, sauf les deux articles renvoyés avec les deux amendements Sigg et Moser.

La séance est levée à 7 heures.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Berne, 5 juin.

La police des étrangers

En attendant les grands débats de la semaine prochaine sur les questions internationales et, en particulier, sur l'accession de la Suisse à la Ligue des nations (interpellation Winiger), le Conseil des Etats traite les affaires intérieures, dans leurs relations avec l'exercice des pleins pouvoirs.

Les événements se succèdent avec tant de rapidité que les derniers rapports du Conseil fédéral sur les faits et gestes de sa dictature sont déjà de l'histoire ancienne. Ainsi le 12^me^ « rapport de neutralité », sur lequel le Conseil des Etats délibère depuis deux jours et qui date du 23 mai 1919, ne contient encore rien des graves problèmes qui agitent actuellement l'opinion. En revanche, ce document, disséqué avec soin par les rapporteurs de la commission, nous ramène en plein au milieu de nos préoccupations alimentaires, économiques et commerciales.

Avant-hier, c'était la question du beurre et du lait, du pain et de la viande. Tandis que M. Legler, de Glaris, réclamait la suppression de la carte de beurre, M. Raeber, de Schwyz, annonçait un nouveau ralentissement dans la production du lait et déclarait que, au prix où sont les tourteaux, cette production n'est plus rentable. A ce propos, le nouveau directeur de l'Office de l'alimentation, M. Kæppeli, a fait son entrée en scène. Ses expériences comme chef de service de l'agriculture au département de l'économie publique lui permettent de se mouvoir à l'aise dans *le domaine du ravitaillement*, où M. de Goumoëns a perdu la santé.

L'influence de la température sur la production agricole reste toujours un facteur de premier ordre. Aussi peut-on dire, depuis ce matin, qu'il peut du lait sur la terre helvétique. M. Kæppeli attendait cet événement pour s'orienter ; si le ciel restait d'airain, ne faudrait-il pas abattre du bétail faute d'herbe, plutôt que de promulguer de nouvelles semaines sans viande ? Mais voici que la sécheresse a déjà produit son effet : un communiqué de l'Office d'alimentation nous annonce que le vendredi seul restera maigre. Le ciel et le catholicisme se trouvent ainsi d'accord.

Aujourd'hui, les questions alimentaires ont cédé le pas au problème de la police de la frontière. Après s'être arrêté un instant, avec M. Gabuzzi (Tessin), à l'examen de la situation nouvelle créée aux déserteurs et réfractaires par la cessation de l'état de guerre, le Conseil des Etats a débattu avec animation le thème des défectuosités de la police des étrangers.

On sait que, depuis la centralisation du visa des passeports, à Berne, le bureau central attaché au Département de police est littéralement débordé. Pendant des mois, il n'a pu faire face à la besogne, d'où des retards fâcheux dans la liquidation des milliers de demandes qui affluent presque chaque jour.

M. Kunz (Berne) s'est plaint particulièrement des formalités tracassières qui entravent l'entrée des touristes, à un moment où notre industrie hôtelière et nos chemins de fer ont tant besoin *de remonter leurs affaires. Le directeur du* Lœtschberg-Simplon peut en dire long à ce sujet. Il se demande si les bureaucrates de la police centrale se doutent du mal qu'ils causent à la vie économique du pays. Obliger les Anglais, les Hollandais, les Scandinaves à faire le long détour de Berne pour obtenir les passeports qui les autorisent à villégiaturer en Suisse, n'est-ce pas d'avance leur dire : ne venez pas.

Qu'on ne vienne pas, ajoute M. Kunz, nous objecter la nécessité de ne pas trop augmenter chez nous le nombre des bouches à nourrir. Ce n'est pas dix mille personnes de plus ou de moins qui peuvent compromettre notre alimentation.

Le nouveau député de Thurgovie, M. Aepli, abonde dans le sens de M. Kunz. Il va plus loin encore. La police des étrangers se fait, selon lui, d'une manière si disparate qu'elle refoule les gens de tout repos pour admettre des anarchistes et des terroristes, tels que l'agitateur russo-munichois Levine, qui a obtenu une autorisation d'entrer en Suisse, on ne sait comment.

M. Dind (Vaud), à son tour, dénonce les incohérences du bureau central de police, qui laisse passer si difficilement ou retient même à la frontière pendant plusieurs mois les jeunes élèves attendus par les pensionnats de Lausanne, ou les convalescents qui désirent venir reconstituer leurs forces dans nos sanatoriums et nos cliniques. Pourquoi se montre-t-on si sévère pour Leysin et si peu pour Davos ?

Tu quoque. M. Wettstein (Zurich) est lui-même mécontent. Il voudrait que la police des étrangers sût mieux ménager les intérêts économiques du pays et ne compromît pas notre avenir par des mesures inconsidérées.

Enfin, la parole est à M. Müller. Le chef du Département de police a la tâche ingrate de répondre à toutes ces critiques. Il reconnaît, de bonne grâce, le fondement des observations de M. Dind. Le Département a d'ailleurs, dit-il, donné déjà des instructions pour lever les obstacles qu'on met à l'entrée des jeunes pensionnaires et des hôtes de nos cliniques. D'autre part, les chefs des légations suisses ont reçu l'autorisation de viser les passeports des personnes qui viennent en Suisse, en touristes, pour un court séjour. Quant aux consuls, qui sont surtout des agents commerciaux, on ne peut guère leur confier des fonctions de police. M. Müller se déclare prêt à tenir compte des vœux de l'hôtellerie, et il annonce une revision imminente de l'ordonnance en vigueur.

Au surplus, le chef du Département de police attend les meilleurs résultats de la nouvelle organisation du bureau central de police, qui est maintenant dans ses meubles, au Kirchenfeld. Les deux cents fonctionnaires dont se compose ce bureau sont répartis en sept ou huit sections qui ont chacune leur besogne bien délimitée. Ce vaste rouage aura sans doute quelques grincements encore.

Malheureusement, M. Müller parle d'autres intérêts qu'il faut aussi ménager. C'est ce qui alarme M. Kunz. Le député de Berne reprend la parole pour déclarer qu'il n'est pas satisfait. Quels sont, dit-il, ces intérêts qu'on oppose à ceux de nos chemins de fer et de notre industrie hôtelière ? Va-t-on parlementer tout l'été, au lieu d'agir ?

Le débat se termine sur cette note amère, et la gestion du Département de police est approuvée.

Le procès des bombes à Zurich

Le procès de Zurich suit son cours. Les débats n'ont rien appris jusqu'ici de plus que ce que l'on sait déjà. En réalité, il y a trois affaires distinctes qui se jugent en même temps : il y a d'abord deux complots pour déchaîner une révolution en Italie et en Suisse ; dans l'un de ces complots, les premiers rôles furent tenus par les anarchistes Cavadini, Bertoni, Weil et Noverraz, de concert avec deux émissaires de l'Allemagne, les Hindous Chattopaddhyâya et Hafis ; dans l'autre, les exécutants furent les anarchistes Monanni et Andrei, et les instigateurs, des employés du consulat allemand de Zurich. Enfin, la Cour pénale fédérale doit juger un groupe d'anarchistes italiens s'intitulant individualistes, qui ont fabriqué des bombes dans un but non précisé.

Le premier groupe comprend dix-huit accusés ; mais les deux Hindous se sont mis en sûreté, ainsi qu'un Italien du nom de Torriani ; deux complices se sont suicidés : l'Italien Cavadini et de Genevois Crétin.

Bertoni et Cavadini ont été les têtes principales du complot ; c'est avec Bertoni que les émissaires allemands se sont abouchés pour organiser des attentats en Italie ; il les a adressés à Cavadini, à Zurich, lequel, avec Torriani et Restelli, reçut les instructions allemandes et prit livraison des engins explosifs et des poisons destinés à la cavalerie italienne. Les engins furent cachés chez le boulanger Sisti ; les poisons, transportés en Italie par Torriani. De nouveaux engins et de nouveaux poisons arrivèrent. On transporta ce tout chez la famille Brigo, dont un membre était boulanger, un autre, tailleur. Puis les conjurés Bertoni et Cavadini, avec leurs complices Weil, un habile mécanicien autrichien demeurant à Genève, Bettolo et Giordano, décidèrent de changer le plan du complot et de provoquer une révolution en Suisse.

Avec l'argent reçu des Hindous, les affidés achetèrent des armes et firent fabriquer des bombes chez l'artificier Crétin, de Genève, par l'intermédiaire de l'imprimeur Noverraz. Ici intervinrent divers personnages secondaires : la femme Chambaz, le charpentier Priarone, l'électricien Simonin, le négociant français Mazier.

Le complot avait été noué au printemps de 1915 ; la justice se mit en mouvement au printemps de 1918. Cavadini fut arrêté le 20 avril ; Bertoni le fut le 23 mai. Crétin, averti par Noverraz, détruisit les objets compromettants qu'il avait dans son usine, puis se suicida. Le lendemain de l'arrestation de Cavadini, les Brigo, de Zurich, se débarrassèrent des engins explosifs déposés chez eux en les jetant dans la Limmat, où ils furent retrouvés.

Torriani avait été malencontreusement expulsé dès le mois de septembre 1915 ; il n'avait pas été plus loin que Chiasso avec sa commission d'explosifs et de poisons destinés à l'Italie.

La justice fut mise sur la voie par la dénonciation d'un Allemand de Zurich, le D^r^ Briess, à qui les Hindous s'étaient confiés et qui fit un rapport, non à la justice fédérale, mais au consulat d'Angleterre. Les Hindous étaient probablement tombés sur un espion !

La seconde affaire, dans laquelle opérèrent des employés du consulat allemand de Zurich, date de l'automne 1917. Il s'agissait aussi de provoquer la révolution en Italie. L'anarchiste Andrei et l'Allemand Engelmann ont déjà été jugés le 10 octobre 1918. Comparaît seul, dans cette affaire, l'Italien Monanni, arrêté en septembre 1918. Le dépôt d'engins et d'armes constitué par ces conjurés a été découvert chez Andrei.

Enfin, le cas de la bande Restelli, Fieramonti et consorts est le suivant : les mécaniciens Restelli et Arrigoni, le bijoutier Ghezzi, le verrier Fieramonti, le cimenteur Macchi, tous Italiens, avec des comparses, s'étaient associés pour fabriquer des bombes, en septembre 1917. Ils ne s'entendirent pas longtemps.

Par malheur, Fieramonti et Arrigoni ont été expulsés avant qu'on sût leurs complots. Les autres ont été arrêtés en novembre 1918.

L'un des inculpés du troisième groupe, Restelli, a pris part à la première affaire, ayant été mêlé aux entrevues des Hindous avec Cavadini.

On pourrait dire qu'il y a une quatrième affaire en débat, si les accusés se trouvaient à la barre. En effet, dans l'été de 1917 déjà, Cavadini aurait remis à Torriani des bombes qu'il devait transporter en Italie. Mais Cavadini est mort et Torriani est loin de chez nous.

On s'étonnera que des Hindous aient servi d'intermédiaires à l'Allemagne dans le complot avec Cavadini et Bertoni. C'est qu'on ignore généralement les étroites relations que l'Allemagne a entretenues avant et pendant la guerre avec les chefs du mouvement antianglais des Indes.

Le chef de ce mouvement est un Hindou nommé Lala Har Dayal, qui résidait avant la guerre aux Etats-Unis, où il dirigeait la société *révolutionnaire Yugantar Ashrom*, dont le siège était à San Francisco. Cette société publiait une revue en cinq langues parlées aux Indes et chacun de ses membres s'engageait à exécuter un attentat contre les autorités britanniques d'après les instructions qui lui seraient données.

De fait, les complots et les actes de terrorisme se sont multipliés aux Indes d'une façon effrayante et ils mettent les Anglais sur les dents. Le gouvernement britannique demanda aux Etats-Unis l'arrestation de Lala Har Dayal, mais ne put l'obtenir. Le chef du parti révolutionnaire hindou quitta San Francisco pour l'Europe et vint à Zurich, où il se mit en rapports avec son compatriote Pillai et fonda avec lui la Ligue *Pro India*. Puis il alla à Genève et fit la connaissance de Bertoni. Lorsque la guerre éclata, il se rendit à Berlin et se mit au service de l'Allemagne qui l'envoya à Constantinople avec la mission d'entraîner la Turquie du côté allemand. En même temps, il redoublait sa propagande antianglaise aux Indes et l'étendait à l'Egypte. Puis Lala Har Dayal revint en Suisse et ce fut alors qu'entrèrent en scène ses deux compatriotes Chattopadyaya et Hafis, dont on a vu le rôle.

Du côté allemand, le principal personnage du complot fut le lieutenant Jorès, actuellement en fuite, qui était l'agent d'exécution du service terroriste de l'état-major. Jorès se tenait dans les coulisses de la Ligue *Pro India*, qui avait pour programme de révolutionner les colonies anglaises. A noter qu'un des plus généreux bailleurs de fonds du complot était un membre de *la haute noblesse écossaise, dont on tait le nom.* Ce fut l'Hindou Hafis qui fut spécialement chargé des rapports avec Bertoni et Cavadini. Ce dernier, à son tour, devint l'instrument principal du complot contre l'Italie. On a des raisons de croire que l'argent ne venait pas seulement d'Allemagne et que la bande Bertoni-Cavadini recevait des ressources des sociétés anarchistes américaines, dont la redoutable organisation s'est révélée par des coups sensationnels, dont de tout récents. On sait que la ville de Patterson est le repaire de la ténébreuse confrérie des anarchistes d'Amérique. Londres est le rendez-vous de l'anarchie internationale.

Le principal inculpé, Luigi Bertoni, a 37 ans. Il est né à Milan, mais il est Tessinois. Il est typographe. Il a déjà été condamné, en 1902, à un an de prison, à la suite de la grève de Genève, pour excitation à la révolte. L'attitude de Bertoni aux débats est hautaine. Bertoni, qui est réputé dans le monde révolutionnaire pour ne jamais mentir et ne jamais trahir un secret, élude toutes les questions du président sur ses faits et gestes et ceux de ses complices. « Il y a pour moi, a-t-il dit, une chose sacrée : la parole donnée et la foi jurée. Le plus beau monument de la Suisse est le Lion de Lucerne ; il a été élevé, non à des hommes, mais à la foi jurée qui n'a jamais failli. »

A l'exception de l'accusé Marino Brigo, qui a tout avoué et qui charge ses complices, tous les inculpés s'efforcent de se blanchir ; ils nient en tout cas énergiquement avoir voulu révolutionner la Suisse.

L'audition du témoin Briess, l'Allemand qui dénonça au consulat anglais les entrevues des Hindous avec Cavadini, a donné lieu à un incident. Ce Briess est, paraît-il, naturalisé Suisse. Il était au service du consulat britannique. Les conjurés le tenaient pour un des leurs, puisque les Hindous le mirent au courant de tout et lui confièrent même une caisse d'explosifs dont il accepta le dépôt, qu'il transmit à Cavadini. Mais ensuite, il dénonça l'affaire au consul anglais. Le fit-il par remords de conscience ou n'a-t-il *joué qu'un rôle d'espion ? Bertoni a protesté* contre le témoignage de ce Briess et a dit que celui-ci devrait être en prison. En effet, il a été à un certain moment un des coopérateurs du complot.

Le président, M. Soldati, a fait sentir au D^r^ Briess combien le rôle qu'il avait joué paraissait équivoque. L'accusation repose, pour une très forte part, sur les dires de ce personnage, dans lesquels le président a relevé de flagrantes inexactitudes.

Nouvelles diverses

L'importance des conversations qui se poursuivent actuellement à Paris empêchera M. Lloyd George de retourner à Londres pour la Pentecôte, ainsi qu'il en avait l'intention.

— Suivant les nouvelles dispositions prises, l'entrevue des hommes d'Etat de l'Autriche allemande avec le chancelier Renner a lieu depuis hier jeudi, à Feldkirch ; les représentants du Tyrol s'y sont rendus également.

— Dans la séance de mercredi de la commission de la constitution de l'assemblée nationale allemande, la proposition du gouvernement concernant les couleurs nationales (noir rouge et or) a été votée.

— D'après les journaux de Berlin, le cadavre de Rosa Luxembourg a été reconnu incontestablement ; l'autorisation pour l'enterrement a été donnée.

— Le Sénat américain a adopté la résolution déjà acceptée par la Chambre, en faveur du suffrage des femmes.

Au Luxembourg

Luxembourg, 5 juin.

La Chambre a voté le projet de referendum économique par 30 voix contre 16 abstentions. L'amendement visant à l'ajournement du referendum jusqu'à ce que la France et la Belgique eussent fait connaître leurs conditions a été repoussé par 26 voix contre 16.

Les Grecs en Asie Mineure

Athènes, 4 juin.

Les journaux turcs de Smyrne recommandent aux musulmans de s'adonner aux travaux de la paix, car l'ordre est rétabli partout.

La question de l'arrière-pays de Smyrne préoccupe vivement le monde commercial. La Chambre de commerce ottomane et d'autres organisations de Smyrne ont adressé à la Conférence de la paix un mémoire demandant que l'Etat qui détiendra Smyrne gouverne aussi le vilayet d'Aïdin et les lignes de chemins de fer qui ont Smyrne pour point de départ. Cette manière de voir est approuvée par les Chambres de commerce française et anglaise.

Les bombes aux Etats-Unis

Londres, 5 juin.

On mande de Washington que le complot anarchiste s'est manifesté par des explosions formidables, simultanément à Washington, New-York, Pittsburg, Philadelphie, Roxbury, Cleveland, Patterson, Boston et Newtonville. Bien que de nombreux édifices aient été endommagés, il paraît que les seules victimes humaines ont été quelques anarchistes organisateurs du complot.

L'attentat le plus significatif a été dirigé contre la maison et la personne du juge Palmer, attorney général à Washington, mais la bombe a fait explosion avant le temps et a tué les deux anarchistes qui travaillaient à la fixer au parterre, qui fut complètement ruiné. Mais les *membres de la famille du juge, qui dormaient* au premier étage, furent seulement projetés violemment hors des lits. Un des anarchistes fut littéralement réduit en miettes, l'autre en morceaux. Il sera donc impossible de les identifier. D'autres bombes ont fait explosion près de la maison du juge Thomson dans le district de Pittsburg, près de la maison de M. Davis, syndic de Cleveland, et du magistrat en chef de Roxbury, près de l'église catholique de Philadelphie et près de la maison de Max Gold, un riche manufacturier de Patterson.

Confédération

La question du Vorarlberg

Un comité pour l'étude de la question du Vorarlberg vient de se fonder à Genève, sur l'initiative de MM. William Martin et de Rabours. Ce comité se propose l'étude impartiale de la question du Vorarlberg du point de vue de l'intérêt suisse. Il s'agit de ne pas laisser dévier le débat sur le terrain de la lutte des langues et des races.

Parmi les adhésions que le comité a déjà reçues, signalons celles de M. de Montenach, député au Conseil des Etats, et M. de Reynold, professeur à l'université de Berne.

Les arrestations de Lugano

Le directeur du casino de Lugano, Pèche, serait sous la prévention d'avoir organisé des attentats contre les usines électriques tessinoises.

L'église rouge d'Arbedo et la gare de Bellinzone

On nous écrit de Lugano :

La question de l'église rouge d'Arbedo est entrée dans une phase décisive. Après la visite faite au monument par le gouvernement complet, la commission des monuments et l'autorité bellinzonoise, le sort de cet édifice national a été décidé. Le Conseil d'Etat proposera aux autorités fédérales la démolition de l'église et son transfert dans une localité des environs. On a dû constater, en effet, que les constructions que l'administration fédérale est en train d'élever autour de l'église, emprisonneraient de leurs murailles le précieux monument. La commission cantonale des monuments a émis le vœu que l'église fût transportée dans un autre endroit de la plaine où se déroula la bataille de 1422. On *conserverait à l'édifice* sa forme actuelle avec toutes ses peintures, parmi lesquelles le *Cénacle des apôtres* et la *Conversion de saint Paul.*

L'Etat demande, naturellement, que la démolition et la reconstruction se fassent aux frais des Chemins de fer fédéraux.

Après la démolition de l'église, le projet d'agrandissement de la gare de Bellinzone pourra être mis à exécution.

B.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Il n'y aura pas de semaine sans viande

L'Office fédéral de l'alimentation communique que, à la suite de la sécheresse dans une grande partie du pays et des gelées dans les régions montagneuses, sécheresse et gelées qui ont provoqué la pénurie des fourrages, le Conseil fédéral a été obligé d'abroger ses articles 4, 5, 6, 7 de l'arrêté du 27 mai, tendant à restreindre la consommation de la viande, les abatages et le commerce du bétail. L'interdiction des abatages de gros bétail du 6 au 9 juin et celle de la consommation de la viande bovine du 10 au 22 juin, de même que les interdictions de vente et de livraison de cette viande, sont abrogées.

Les prescriptions de l'arrêté limitant le commerce du bétail sont également supprimées. Les deux semaines sans viande qui avaient été prévues pour après la Pentecôte n'auront pas lieu, sauf que le vendredi reste un jour sans viande. La restriction n'autorisant la consommation de la viande de veau que les samedi et dimanche subsiste aussi.

Les affaires sont les affaires

De l'*Epicier suisse* :

D'après la *Post*, de Cologne, la valeur des produits alliés importés en Allemagne depuis la reprise des relations commerciales atteint 800 millions. Les négociants belges, français et anglais parcourent les régions. Ces derniers, au nombre de soixante-dix, ont fondé une Chambre de commerce anglaise à Cologne.

Et dire qu'il y a encore des gens en Suisse qui protestent lorsqu'on parle d'exporter, dans les anciens empires centraux, des denrées dont nous ne savons que faire !

Si l'Office fédéral des pommes de terre n'avait pas pu exporter en Allemagne la plus grande partie de son énorme stock, les pertes que le commerce de ces tubercules lui a occasionnées eussent été encore bien plus considérables pour les finances fédérales.

Les prix des denrées

L'*Epicier suisse* donne l'aperçu suivant des prix des denrées :

Denrées monopolisées. — Prix sans changement.

Cafés. — Les prix maxima sont supprimés.

Café de figues. — Prix en baisse.

Thés. — Les prix maxima sont supprimés.

La baisse des prix continue à Londres et à Marseille. Malheureusement, les stocks existant en Suisse ont été achetés à des prix très élevés ; les importateurs sont donc obligés de les vendre sans aucun bénéfice et même avec de grosses pertes.

Légumes secs. — Tous les prix sont en forte baisse.

Raisins secs. — Les petits stocks qui étaient à Marseille s'épuisent rapidement et, dès la reprise du trafic par les chemins de fer, les quantités iront en diminuant : importation nulle.

Huiles et graisses. — L'Office fédéral de l'alimentation a réduit les prix officiels maxima des huiles et des graisses.

Si les commerçants pouvaient importer librement ces articles, leurs prix seraient beaucoup plus bas que ceux fixés officiellement.

Saumon. — Les prix de cette excellente conserve de poisson, dont il se fait une grande consommation pendant les jours sans viande, sont en forte baisse.

Epices. — Les prix continuent à baisser.

Lait condensé. — L'Amérique offre des quantités considérables de lait condensé.

Pour nos compatriotes revenus de l'étranger

L'office fédéral d'assistance en cas de chômage et l'Office fédéral de secours nous adressent *un communiqué où nous prenons les renseignements suivants* :

Les Suisses de l'étranger de retour au pays et capables de travailler, mais ne trouvant pas d'occupation, peuvent demander un formulaire auprès des offices d'assistance en cas de chômage de Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich et Saint-Gall. Ce formulaire, une fois rempli et certifié exact par l'autorité communale, sera envoyé à la section de l'assistance de l'Office fédéral d'assistance en cas de chômage, à Berne. Nos compatriotes reçoivent alors, suivant des cas, une indemnité journalière pour les jours ouvrables, dont le montant dépend de la situation du solliciteur. Cette assistance n'est pas assimilée à l'assistance des pauvres.

En sus de ces indemnités journalières, la section de l'assistance peut disposer, après avoir examiné attentivement chaque cas particulier, et lorsque les solliciteurs manquent totalement de mobilier, des meubles strictement nécessaires : lits, tables, armoires, chaises. Comme d'autres choses sont encore indispensables, pour un ménage ou pour un outillage professionnel, des fonds sont nécessaires. L'Office fédéral d'assistance en cas de chômage (compte de chèques postaux III/520) accueille avec reconnaissance tous les montants qui lui seront adressés.

En outre, la Division des affaires intérieures du Département politique, à Berne, s'occupe des Suisses de l'étranger incapables de travailler (malades, infirmes). Les demandes d'assistance doivent être adressées à cette Division, ou encore aux bureaux cantonaux de secours institués par elle.

Les Suisses de l'étranger désirent souvent qu'on leur rembourse leurs pertes sur le change. S'il est impossible de les satisfaire directement, on peut effectuer indirectement un remboursement, susceptible d'atténuer la misère qui résulte souvent des pertes sur le change.

Les citoyens suisses qui rentrent au pays et qui désirent contracter des prêts sur des biens se trouvant à l'étranger peuvent s'adresser à l'Association de protection des intérêts suisses en Russie, à Genève (Place Longemalle, Hôtel du Lac). Cette association ne s'occupe pas seulement des Suisses de retour de Russie ; elle est en relations étroites avec le Département politique, à Berne.

Echos de partout

ERREURS POLICIÈRES

On sait que le personnel des magasins du Printemps, à Paris, s'était mis, lundi dernier, en grève.

Devant les magasins, deux groupes s'étaient formés : l'un, silencieux, immobile, composé sans doute de badauds des deux sexes. L'autre, formé exclusivement de femmes, donnait les signes d'une vive excitation et manifestait bruyamment.

— C'est honteux ! C'est scandaleux ! Nous ne pouvons pas supporter ça... On devrait casser les vitres.

Les agents de police, supposant avec quelque apparence de raison que les manifestants étaient des employés en grève, s'avancèrent vers le groupe et exhortèrent ces dames au calme. Mais, comme ces dames ne se calmaient pas, ils se mirent en devoir de disperser le rassemblement, sans ménagements excessifs.

Et, pendant ce temps-là, narquois, silencieux et *immobile, le groupe des grévistes regardait* passer à tabac (oh ! très discrètement) les clientes du « Printemps », qui, venues pour faire leurs achats et ayant trouvé portes closes, avaient cru pouvoir manifester à haute voix leur déception.

MOT DE LA FIN

Ordre du jour d'un général de division :

J'ai observé que les postes de police ne sortent pas assez rapidement pour rendre les honneurs. Ils doivent littéralement gicler hors du local. La sentinelle devant les armes doit gueuler *et non bêler* : « *Aux armes !* »

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Inondation en Macédoine

Les fleuves Vardar, Aliakmon, Loudiou ont débordé dans la région de Salonique. L'eau est montée jusqu'à 2 mètres et demi, détruisant les cultures.

FRIBOURG

Deuil à l'Usine à gaz

On nous annonce le décès de M. Joseph Bæriswyl, contre-maître à l'Usine à gaz, qui a succombé, hier après midi, à une maladie dont il avait ressenti les premières atteintes il y a *quatre mois. M. Bæriswyl était* âgé de 54 ans. Il était entré en 1886 au service de l'Usine à gaz et gagna l'estime de ses chefs par le sérieux avec lequel il s'acquittait de son travail et par sa ponctualité. Aussi, en 1899, il fut appelé au poste de contre-maître principal, qu'il a occupé jusqu'à ce jour. Il y a quatre mois, la maladie le contraignit à cesser le travail. Bien qu'il fût d'une robuste constitution, il ne put surmonter la crise et, hier, à 2 heures, le fatal dénouement se produisit.

L'Usine à gaz perd en M. Bæriswyl un serviteur dévoué, qui lui a consacré à peu près toute sa vie, et le public fribourgeois gardera le souvenir de l'homme consciencieux et sympathique qu'était M. Bæriswyl.

Sténographie

Le numéro de juin de l'*Echo sténographique*, organe mensuel de l'Union sténographique suisse Aimé Paris, publie les résultats du concours de 60 mots qui a eu lieu les 10 et 11 mai dans les sections suisses.

Ce concours a eu un plein succès. Le jury a reçu, en effet, 302 travaux, dont 278 ont pu être classés. Les concurrents appartenaient aux sections de Genève, Neuchâtel, Lausanne, *Fribourg*, Sion, Montreux, Berne, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Aigle-Bex, Vevey, Val-de-Travers, Sonceboz, Saint-Imier, Tramelan, Le Locle et Zurich, dans l'ordre d'importance numérique des travaux présentés.

Fribourg comptait 22 participants, qui tous obtiennent le certificat de 60 mots, la plupart dans des conditions excellentes : dix-sept d'entre eux ont été classés avec la note maximum 10, quatre de ces lauréats fribourgeois ayant mérité en outre les félicitations du jury, pour des travaux ne contenant absolument aucune faute de transcription.

Ces résultats font honneur aux cours du collège *Saint-Michel et de la section de Fribourg*, aussi bien qu'au travail persévérant des élèves.

Dans une dizaine de jours seront encore organisés, au siège de toutes les sections également, les concours de 80 et 90 mots, détachés des concours centraux qui doivent avoir lieu à Neuchâtel, en juillet prochain, pour toutes les vitesses supérieures à 80 mots. Les personnes qui, pratiquant le système Aimé Paris, voudraient prendre part, à Fribourg, aux concours de 80 et 90 mots de juin pourront s'inscrire ou se renseigner, dès maintenant, durant les cours d'entraînement de la Section, qui se donnent tous les *soirs, sauf le mardi, de 8 heures à 9 heures ½*, au Lycée, salle N° 10.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 6 juin

BAROMÈTRE

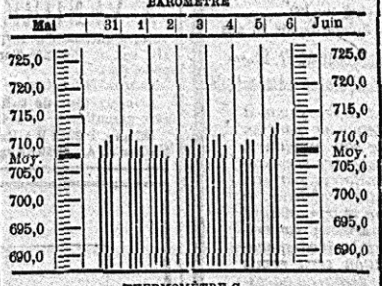

THERMOMÈTRE C.

Mai	31	1	2	3	4	5	6	Juin
7 h. m.	12	13	14	14	10	9	12	7 h. m.
11 h. m.	20	21	21	19	12	9	18	11 h. m.
7 h. s.	15	18	19	15	15	9		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 6 juin, midi.

Eclaircies. Hausse de la température.

Le Café Hag, café en grains sans caféine, se distingue par son innocuité et possède, en outre, les avantages du café ordinaire.

Dr méd. Ph. M.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE 8 POUDRES Fr 1.60 TOUTES PHARMACIES

CHRONIQUE DE LA GRUYÈRE

Bulle, 4 juin.

Les Rogations ont passé, cette semaine dernière, par nos *rues et les chemins de la campagne* bulloise. Partout, dans notre canton, on a fait de même... Mais il me semble, — et c'est un peu d'orgueil bullois sans doute, — que, nulle part ailleurs, la nature n'est si expressive de la bonté et de la magnificence de Dieu. J'aurais voulu que tous ceux qui, à cette heure matinale, étaient déjà courbés sur le travail impérieux et dur, *eussent pu goûter et goûter, pour réjouir* et relever leur vie laborieuse, l'admirable symbolisme de cette lente montée sur la crête de la Palaz, par exemple, où la procession, chantant et priant haut, semblait atteindre la limite extrême de l'horizon et joindre le ciel.

Les paysans n'auront pas manqué de demander la pluie. Elle est vraiment nécessaire aux récoltes. Si le temps trop sec persiste, nos beaux troupeaux dans la montagne pourraient bien en souffrir. Ces temps passés, une certaine *quantité de têtes de bétail* a été achetée par une commission spéciale, à destination de la France. Nos éleveurs en ont fait l'expédition, le mercredi 28. On a choisi de beaux sujets, bétail d'élevage, payé cher, et qui fera honneur à nos agriculteurs.

On pourrait croire que, dans notre verte Gruyère, il n'y a guère que l'élevage du bétail. Mais non, et je vous apprendrai que, à côté de nos grandes industries du bois, du chocolat, du lait condensé, de nos commerces prospères, il y a une petite industrie de luxe, la Société dentellière gruyérienne. Elle s'est fondée à Gruyères, où *elle travaille depuis 1909 ; mais j'apprends* qu'elle s'est constituée samedi même en société anonyme par actions et qu'elle va s'installer à Bulle. Je lui souhaite de prospérer comme il convient à une œuvre, car c'en est une, puisque, me dit-on, l'idée de sa fondatrice, Mme Balland, est d'occuper, pendant les heures d'inactivité, les femmes de nos campagnes, en leur donnant l'occasion de gagner un salaire d'appoint sans sortir du foyer familial. C'est là une pensée vraiment excellente, au point de vue social.

Dimanche, toutes les sociétés de la ville, encadrant nos autorités cantonales et communales, remplissaient la nef de l'église, où elles avaient organisé un service funèbre solennel en l'honneur des soldats morts victimes de la grippe. C'était imposant, tous ces hommes *réunis, militaires et civils, tous ces drapeaux* groupés à l'entrée du chœur, comme une avant-garde, pour honorer la mémoire des morts. M. le curé Richoz, aumônier militaire, a prononcé l'allocution de circonstance, où il a mis toute l'émotion de son âme. Il a relevé la belle leçon que nous donnent ces morts en faisant tous si généreusement le sacrifice de leur vie, pour leur famille d'abord, mais surtout pour leur patrie. Il a relevé aussi la leçon de l'Eglise par la nécessité du sacrifice qu'elle demande à quelques-uns, — parmi les plus jeunes et les plus heureux, — pour assurer aux autres la paix et tous ses biens. Les sociétés formées en cortège, où j'ai remarqué, au milieu de l'étincellement des *drapeaux et des uniformes, le groupe* des parents en deuil, se sont rendues au cimetières. M. le pasteur Merminod et le premier lieutenant Ernest Castella ont pris la parole. Un avion a passé, laissant choir une couronne. Puis la Société de musique et la Chorale ont *éternè* leurs émouvantes productions, et, sur l'ordre bref du chef, la salve réglementaire a clôturé cette cérémonie pleine d'enseignements forts et consolants.

Si ce pouvait être, du moins, la clôture de la grippe. Mais sait-on quand elle s'en ira ! A Sorens, *elle a fait plus* d'une trentaine de victimes ce dernier mois.

A Bulle, on n'en parle plus. Mais la mort passe quand même. Samedi, un nombreux cortège suivait le cercueil de Mme Alfred Reichlen, dont vous avez déjà dit toutes les qualités d'épouse et de mère qui la caractérisaient.

J'apprends, au moment de vous envoyer ces lignes, qu'un pénible accident est arrivé hier matin, mardi, sur la route de Bulle à Riaz. L'autobus venant de Fribourg a saisi au passage, au moment où il traversait la route pour monter dans une voiture où on lui offrait une place, un nommé Dévaud, cordonnier, à Marsens. Le malheureux a les deux jambes brisées et une fracture du crâne. Le docteur Goumaz, arrivé peu après sur les lieux, ne peut pas encore se prononcer sur l'état de la victime, qui est grave. Son fils, qui l'accompagnait, a assisté impuissant à cette minute tragique.

(M. Placide Dévaud va aujourd'hui sensiblement mieux. Il a repris connaissance, nous téléphone-t-on de Riaz. — *Réd.*)

Foire au bétail

La foire du 2 juin, à Fribourg, a été très peu fréquentée. Peu de marchands du dehors ; on ne montrait aucun empressement à faire des achats, en raison de la persistance du temps sec. Aussi les prix du gros bétail ont-ils subi une baisse sensible, ainsi que ceux des porcs, qui continuent à fléchir. Les porcelets de 2 mois se sont vendus de 120 à 160 francs la paire.

Statistique : 155 pièces de gros bétail, 5 chevaux, 800 porcs, 39 moutons, 44 chèvres, 127 veaux. La gare de Fribourg a expédié 207 têtes de bétail, dans 23 wagons.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société fédérale de gymnastique « Freigurgia ». — Dimanche, 8 juin, *course obligatoire*. Course aux Muschenegg ; départ de la place du Tilleul, à 6 h. précises. Messe à Saint-Nicolas, à 5 h. ½. — *Itinéraire* : Fribourg, Marly, Mouret, Zénauva, Muschenegg et retour. Tous les membres et amis de la gymnastique sont cordialement invités. Pique-nique à 12 h., provisions des sacs.

Société de chant de la Ville. — Ce soir, à 8 h. ½ h., au local, répétition pour les chanteurs de « La Gloire qui chante ». Apporter *Nos chansons* et le *Chant de Sempach*.

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Répétition générale, ce soir, vendredi, à 8 h. ½.

Dernière Heure

Les conférences des Alliés

Paris, 6 juin.

(Havas.) — Le *Temps* dit qu'il est douteux que la réponse des Alliés au comte Brockdorff puisse être remise avant la fin de la semaine prochaine.

Le conseil des Quatre a donné satisfaction à la Pologne, à la Yougoslavie, à la Tchéco-Slovaquie et à la Roumanie, qui protestaient contre la limitation de leurs effectifs.

Paris, 6 juin.

(Havas.) — Le conseil des Quatre a poursuivi l'examen général des contre-propositions allemandes, tandis que les commissions compétentes et les experts consultés ont étudié les différents chapitres du contre-projet qui leur furent *envoyés*.

M. Paderewski a été entendu longuement au sujet des frontières de la Haute-Silésie. Cette audition a marqué le plein accord des quatre chefs de gouvernement et du vice-président du conseil polonais. La ligne générale de la frontière ne sera pas modifiée, sauf quelques rectifications se rapportant à quelques villes et villages.

Au surplus, une commission spéciale composée du général Lerund, pour la France, de M. Hesdlam-Morley, pour l'Angleterre, du Dr Lord, pour l'Amérique, étudie spécialement la question.

En ce qui concerne le bassin de la Sarre et l'occupation de la rive gauche, aucune modification n'est à prévoir. Peut-être les Quatre fixeront-ils, *tout au moins approximativement, car* c'est une tâche excessivement délicate, le chiffre des indemnités réclamées à l'Allemagne, à titre de *réparations*.

En résumé, les deux dernières journées ont marqué qu'il n'y avait aucune divergence de vues entre les Alliés, qui étaient unanimes pour réclamer le maintien des dispositions du traité. Le conseil des Quatre examinera donc mardi ces dispositions et commencera vraisemblablement le lendemain la rédaction de sa réponse, qui constituera un document très complet. Elle sera mise au point sans doute jeudi et pourra peut-être être remise à la délégation allemande vendredi prochain.

Pour autant qu'on peut le prévoir, la réponse *commencera* par réfuter vigoureusement la thèse allemande de la violation des 14 points wilsoniens, établissant, à l'aide de proclamations des Alliés au cours du dernier trimestre de la guerre, qu'ils avaient bien annoncé leur décision de réclamer les réparations, la restauration de la Pologne, etc.

La réponse précisera encore le rapport de la commission des réparations, expliquant les raisons qui s'opposent à l'admission de représentants allemands à y siéger, puis elle précisera les changements de détail que les Quatre auront décidé d'apporter au texte primitif, sans qu'il s'ensuive du reste que ces changements soient nécessairement à l'avantage des Allemands.

Enfin, la réponse annoncera à la délégation allemande que la discussion est définitivement close. Un délai de trois jours au minimum et de cinq jours au maximum lui est laissé pour *faire connaître si elle accepte ou non.* M. de Brockdorff partira aussitôt après pour Berlin avec ses collègues de la délégation. Il conférera avec Scheidemann et reviendra à Versailles s'il doit signer, ou fera connaître de Berlin le refus du gouvernement allemand ; mais on ne voit *pas quel intérêt les Allemands* auraient à recourir à cette dernière éventualité, pour laquelle, du reste, toutes les mesures nécessaires ont été envisagées par le haut commandement et le maréchal Foch.

A propos du traité avec l'Autriche, les Quatre ont entendu MM. Benès, Vénizélos, Bratiano, Paderewski et les principaux représentants des Etats de l'Europe centrale, au sujet de la limitation de leurs armements. Les délégations tchéco-slovaque, tchèque, roumaine, serbe, polonaise, reconnurent la sagesse de cette mesure en principe, mais exprimèrent l'avis que, en *présence de l'instabilité politique en Europe* centrale, un tel désarmement était prématuré.

Enfin, le conseil des Quatre a fait connaître au grand vizir que, répondant au désir dont il lui fit part, il acceptait de l'entendre, non pas comme plénipotentiaire de la Turquie, mais en quelque sorte comme témoin.

Concessions des Alliés ?

Milan, 6 juin.

On mande de Paris au *Corriere* :

On dit que l'attention des chefs de gouvernement se concentre maintenant sur les modifications à introduire dans les clauses du traité de paix avec l'Allemagne.

On affirme que les changements concerneront de nombreuses parties du traité, en commençant par la Ligue des nations, et en continuant par les clauses territoriales et coloniales, pour arriver aux clauses économiques et aux réparations.

Il est probable que, dans chacune de ces catégories, on accorde à l'Allemagne des concessions, même, d'après la *Chicago Tribune*, dans le domaine colonial.

La même dépêche au *Corriere* prévoit qu'il est difficile que le président Wilson puisse repartir pour l'Amérique le 15 juin.

On transige sur Fiume

Paris, 6 juin.

(Havas.) — La *Liberté* dit que M. Orlando a conféré hier, jeudi, dans la matinée, avec M. Clémenceau, sur le différend de l'Adriatique.

La situation apparaît aujourd'hui comme meilleure. Les prétentions yougoslaves ne sauraient être intégralement maintenues. On a transigé sur la question de Fiume. On partage la Dalmatie : Zara à l'Italie et Sebenico à la Yougoslavie.

En faveur de l'Autriche

Londres, 6 juin.

Le *Manchester Guardian* publie un nouvel appel à l'équité et au sens politique des puissances alliées pour qu'elles reprennent en considération, avec des bases plus larges, la question de l'avenir de l'Autriche allemande.

Combats navals dans la Baltique

Stockholm, 6 juin.

(Havas.) — On mande d'Helsingfors que deux engagements navals ont eu lieu entre des forces navales anglaises et russes.

Le premier a eu lieu dans l'après-midi de dimanche, au large de Bjorkoe, entre quatre navires russes et deux navires anglais. Les Russes se sont enfuis, abandonnant un transport *qui a été capturé*.

Le second a eu lieu lundi, à 5 heures du soir, dans le golfe de Finlande, entre six navires russes et un nombre inconnu de navires anglais. Les navires russes se sont enfuis après un violent bombardement d'une demi-heure.

Les Esthoniens demandent secours

Paris, 6 juin.

(Havas.) — Un ministre de l'Esthonie vient à Paris plaider près du conseil suprême de la conférence, la cause de ce pays et demander l'aide des grandes puissances en faveur de la petite armée esthonienne, qui a dû céder aux faibles effectifs contre les bolchévistes dans le secteur à l'ouest de Pétrograd.

Un armistice avec les Afghans

Paris, 6 juin.

(Havas.) — L'agence Reuter apprend que les *conditions d'armistice présentées* à l'émir d'Afghanistan comprennent pour les Afghans l'obligation de se retirer vers l'intérieur du pays, à 20 milles de la frontière, tandis que les Britanniques maintiennent leurs positions actuelles.

Elles comprennent en outre l'obligation de dissuader les tribus de la frontière de poursuivre les hostilités.

La reine des Belges malade

Bruxelles, 6 juin.

(Havas.) — *Par suite d'une légère* indisposition de la reine Elisabeth, qui souffre d'un accès de fièvre, la visite de M. Wilson a été remise à la fin de la semaine prochaine.

La grève du Pas-de-Calais

Paris, 6 juin.

(Havas.) — MM. Colliard et Loucheur ont reçu hier, jeudi, dans la matinée, les exploitants des mines du Nord et du Pas-de-Calais et devaient recevoir dans l'après-midi les délégués des syndicats ouvriers.

Une réunion contradictoire aura lieu probablement ce matin, vendredi.

Les grèves

Rome, 6 juin.

La grève du personnel des restaurants et hôtels s'est ajoutée maintenant à celle des ouvriers des services des trams.

La Tribuna dit qu'il y a maintenant à Rome plus de 50,000 ouvriers en grève.

Milan, 6 juin.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* :

D'après des calculs sérieux, on évaluerait à 35,000 le nombre des grévistes, le 3 juin, au soir, et ce chiffre tendait à s'augmenter.

Un dépôt de grenades saute

Bruxelles, 6 juin.

(Havas.) — Le *Soir* annonce qu'un dépôt contenant une grande quantité de grenades a sauté à Cortemarck.

Le bruit court qu'il y aurait plusieurs tués et blessés.

Explosion d'un train de mineurs

Londres, 6 juin.

(Reuter.) — A Wilkesbarre, Pennsylvanie, un wagon de poudre attaché à un train transportant des mineurs a fait explosion en passant *sous un tunnel. Il y aurait 69 tués et 40 blessés.*

Londres, 6 juin.

(Reuter.) — On annonce au sujet de l'explosion de Wilkesbarre :

Peu de blessés survivent. La liste des morts va croissant. Hier après midi, jeudi, elle dépassait 75. On estime qu'elle approchera de la centaine. Les cadavres sont méconnaissables.

Chambres fédérales

Berne, 6 juin.

Le Conseil national vote le crédit de 520,000 francs pour la correction de la Seymaz. M. Burren (Berne) présente ensuite sa motion demandant un concordat intercantonal pour régler la question de l'assistance par la commune du domicile.

Sans s'opposer à la motion, MM. Calame et Chuard se déclarent adversaires de l'ingérence fédérale dans le domaine de l'assistance.

La motion est renvoyée au Conseil fédéral et la séance levée à 10 heures.

Le Conseil des Etats a terminé l'examen du rapport sur les mesures de neutralité du Département de justice.

M. Wirz (Obwald), parlant de l'autorisation accordée aux communautés israélites d'abattre leur bétail de boucherie sur le territoire suisse selon le rite interdit par la constitution, exprime personnellement le double vœu que, avec *le retour des temps normaux, l'article constitu*tionnel qui prohibe l'abatage selon le rite israélite soit revisé et que, en même temps, les articles d'exception atteignant d'autres confessions soient aussi abrogés.

Après des explications de M. Müller, chef du Département, les rapports sont approuvés.

La séance est levée à 10 heures.

Les deux Chambres s'ajournent à mardi.

†

Monsieur et Madame Louis Cosandey-Python et leurs enfants, à Siviriez ; M. Irénée Cosandey-Currat et ses enfants, à Prez-vers-Siviriez ; Mme et M. Firmin Surchat-Cosandey et leurs enfants, à Blessens ; Mme et M. Alphonse Suard-Cosandey et leurs enfants, à Progens ; Mme veuve Marie Cosandey-Caille et ses enfants, à Siviriez ; M. Louis Pidoud-Cosandey, à Hauterive ; M. et Mme Léon Cosandey-Oberson et leur enfant, à Siviriez ; Révérende Sœur Marie-Thérèse, à l'Institut Sainte-Croix, à Bulle ; Révérende Sœur Albertine, au pensionnat Sainte-Ursule, à Fribourg ; les familles Suard, à Progens ; Berger, à Prez-vers-Noréaz ; Simon, à Siviriez, et Levet, à Hauterive, ont la profonde douleur de faire part du deuil cruel qui vient de les frapper en la personne de

Monsieur Jean COSANDEY

leur très cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père et oncle, décédé pieusement, à l'âge de 79 ans, muni de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Siviriez, lundi, 9 *juin*, à 9 ½ *heures.*

†

Madame Mathilde Bæriswyl-Schafer et ses enfants : Maria, Lucie, Louis et les familles alliées, à Fribourg, Genève, Lausanne, Bienne, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph BAERISWYL

contre-maître à l'Usine à gaz

leur cher époux et père, décédé à l'âge de 54 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu samedi, 7 juin, à 8 ½ h., à l'église de Saint-Jean.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'Administration, la Direction et le personnel de l'Usine à gaz, à Fribourg

ont la profonde douleur de faire part de la mort de

Monsieur Joseph BAERISWYL

contre-maître

décédé le 5 juin, à l'âge de 54 ans, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu samedi, 7 juin, à 8 ½ h., à l'église du rectorat de Saint-Jean.

†

L'Association des Fonctionnaires communaux de la ville de Fribourg

a le regret de faire part du décès de

Monsieur Joseph BAERISWYL

contre-maître à l'Usine à gaz
leur dévoué membre

L'enterrement, auquel les membres sont priés d'assister, aura lieu demain matin, samedi, à 8 h. ½.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

Conférences de St-Vincent-de-Paul

DU CANTON DE FRIBOURG

Lundi 9 juin 1919

A 9 h. du matin : Office dans l'église de Notre-Dame, à Fribourg.
A 10 h., après l'office : Assemblée générale dans la salle du Cercle catholique.
A 12 h. : Dîner facultatif en commun.

Les membres actifs et honoraires des Conférences de St Vincent de Paul, Messieurs les Professeurs de l'Université, Messieurs les Ecclésiastiques sont invités à cet office et à cette séance.

Le Conseil central des Conférences.

CROQUETS

Raquettes, balles-tennis, ainsi que tous les jouets d'été à prix avantageux.

Vve MAYER-BRENDER

Rue de Lausanne, 78

ET

Bazar Fribourgeois

Rue du Tilleul, 155

AVIS

Le soussigné avise le public de Courtepin et des environs, qu'il maintient son débit comme par le passé dans la maison de M. V. Bongard.

Viande de bœuf 1re qualité, ainsi que du bon lard fumé, à **7 fr. le kg.** 4024

Se recommande, **Ed. Mæder, boucher.**

FRIBOURG -- LAC NOIR

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les courses suivantes auront lieu les **7, 8 et 9 juin :**

Fribourg dép.	4 h. 00	Lac Noir dép.	5 h. 46
Chevrilles »	4 h. 33	Planfayon »	6 h. 20
Planfayon »	5 h. 06	Tavel »	6 h. 58
Lac Noir arr.	5 h. 41	Fribourg arr.	7 h. 17

Service des Autobus C. E. G.

Transports funèbres

à destination de tous pays

A. MURITH

Genève-Fribourg

Fabrique de cercueils

Rue de l'Université
Téléphone 3.69

Couronnes mortuaires et fleurs

Rue de Lausanne, 48. Tél. 1.49

ON DEMANDE

une

ouvrière-couturière

si possible expérimentée. S'ad. sous P 3890 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Dans un bon atelier de menuiserie, on demande

bon débiteur

connaissant le traré et les machines. Place stable et d'avenir.

Adresser les offres sous P 1753 N à **Publicitas S. A., Neuchâtel.**

ON DEMANDE

une bonne

cuisinière

dans famille française, séjournant quelques mois en Suisse. Occasion de partir à Paris plus tard. 4025

S'ad. s. P 3903 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

ON DEMANDE

cocher expérimenté

célib. Suisse, conduisant parfaitement, pour soigner trois chevaux. Service de maîtres et travaux agricoles. Envoyer références de places analogues, photo et prétentions : **Bon A. de Graffenried, La Poya,** près Fribourg. 4010

Une demoiselle

ayant quelques heures de libre, connaissant la dactylographie française et allemande demande occupation.

S'adresser sous chiffre P 3826 F à **Publicitas S. A. Fribourg.**

Un hôtel-pension

demande pour la saison une bonne

femme de chambre

Adresser les offres écrites sous P 3751 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Fraises

extra, 5 kg., Fr. **12.**— fco. Emballage spécial soigné.

Emile Felley, Saxon.

A remettre, pour cause de maladie, un

bon petit café

situé dans la vallée de la Broye.

Adresser offres sous O 24664 L à Publicitas S A, **Lausanne.** 3996

A louer, à Payerne

UN

beau et grand MAGASIN

situé au centre de la ville. Conviendrait pour tout genre de commerce.

S'adresser à **J. GINGINS-BERGER,** Fabrique de draps, **Payerne.**

Escholzmatt, stat. climat. pr. Lucerne, Hôtel-pension « du Lion ». Beau séjour à la campag. Cures d'air et de lait. Auto-garage. Forêts. Prix modérés. Fermés. — Prospectus gratis.

Belle occasion

A vendre un beau lit complet, une commode, 1 potager à 4 trous, avec bouillotte. 4027

S'adr. à P 3923 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

A LOUER

au 25 juillet prochain, pour beau,

deux locaux

dont une pièce très spacieuse située au centre de la principale artère de la ville de Fribourg.

A REMETTRE

gratuitement

une mansarde

contre quelques services de propreté à rendre.

S'adr. sous P 3660 F à Publicit. S. A., **Fribourg.**

La mode est au **Lamballe**

se fait en toile, blanche, noire, grisaille, en chevreau, noir et couleur, en box, noir et vernis.

Articles d'été : Richelieux, Molières Ecossais, Bottines,

noir ou couleur, dans tous les genres.

DOSSENBACH

Le plus BEAU CHOIX
Les PRIX les plus MODÉRÉS

Weissenbach frères

Tissus avantageux

SERGES pure laine

en marine, largeur 95 cm. depuis Fr. **9 75**
en noir, grande largeur » » **18.50**

J. B.

Fribourg

AUTOMOBILES „ VERMOREL "

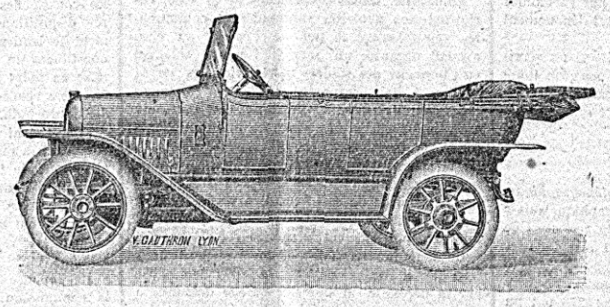

La voiture du connaisseur

3 fois victorieuse au tour de France

VOITURE DE PREMIÈRE MARQUE D'UN FINI IRRÉPROCHABLE

LIVRABLE TOUT DE SUITE

Châssis d'essai à disposition. Prospectus gratis & franco.

Agents exclusifs : **STUCKY, FRÈRES, Grib'et 1, FRIBOURG.**

Stock de Roulements à billes S. R. O.

Le Secrétariat central, à **Berne, Gutenbergstrasse, 25,** de

L'ASSOCIATION

DES

Suisses lésés ou expulsés de l'étranger

demande d'urgence des emplois dans de bonnes *maisons suisses pour des compatriotes lésés ou* expulsés injustement des pays belligérents. Nous avons à placer du personnel technique, commercial et des ouvriers.

Prière de nous adresser les offres munies de la mention : franc de port — **action de secours.**

BELFAUX ! BELFAUX !

Rotonde de l'Hôtel des XIII Cantons

Dimanche 8 et 15 juin

REPRÉSENTATIONS THÉATRALES

DONNÉES PAR LA

Société de chant de la paroisse de Belfaux

Matinées à 3 heures. — Soirées à 7 ½ heures.

PROGRAMME :

I. **Jehan de Harzedaune,** drame en 4 actes, par *l'abbé J. de Mart in-Donos.*

II. **Un duel à l'étouffée,** vaudeville en deux actes, par *Jules de Garfeuil.*

Orchestre „Mignon" de Fribourg

Coiffeur PHILIPPE

Samedi, 7 juin, à 3 heures, représentation spéciale pour les enfants des écoles, à 50 cent.

PRIX DES PLACES :

Réservées, **3 fr.** ; numérotées, **2 fr.** ; parterre *ou galerie,* **1 fr.**

On peut réserver les places à l'avance, chez **M. Despont, bureau postal.** 3950

Chauffage central

Albert BLANC

La Prairie, 55, Pérolles

TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS

Soudure autogène

Téléphone 5.77 Téléphone 5.77

Lundi 9 juin

Fête Cécilienne, PLANFAYON

Outre les courses ordinaires, il sera organisé les courses suivantes via Alterswil :

Fribourg dép.	6 h. 15	8 h. matin	1 h. 40 soir
Tavel »	6 h. 35	8 h. 20	2 h.
Planfayon arr.	7 h. 15	9 h.	2 h. 40
Planfayon dép.	2 h. 45	4 h. 40	6 h. soir
Tavel »	3 h. 25	5 h. 20	6 h. 40
Fribourg arr.	3 h. 45		7 h. 15

Service Autobus C. E. G.

On peut à nouveau se procurer le savon à barbe

COLGATE

(Colgate Shaving Sticks)

connu et apprécié en Suisse depuis 20 ans

Il est vendu au prix antérieur de **Fr. 2.--** dans son emballage habituel, étui en métal nickelé

Supérieur à tout autre savon à barbe par son délicieux parfum et l'agrément de son emploi, il se recommande en outre sur d'autres produits similaires par son état de parfaite fraîcheur. Pour ceux qui ne le connaissent pas encore, voudraient expérimenter ses qualités incomparables, un échantillon sera remis gratuitement sur demande adressée à la maison.

F. Uhlmann-Eyraud S. A.

Concessionnaire général pour la Suisse

30, Bd de la Cluse - Genève

Travaux d'assainissement

La FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT S. A., Pérolles, FRIBOURG, a l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des **drains en ciment** de 12 à 20 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1159

Bureau : AVENUE DU MIDI, 19
Téléphone 348

MAUX D'ESTOMAC

digestions difficiles, tiraillements, aigreurs, brûlures, crampes, constipation, somnolence, etc., tous ces malaises proviennent du mauvais fonctionnement de l'appareil digestif. Pour régulariser le travail de l'estomac et supprimer ces malaises, il suffit de se mettre au régime — très agréable — du délicieux

PHOSCAO

dont l'usage est conseillé par tous les médecins aux anémiés, aux convalescents, aux dyspeptiques, aux surmenés et aux vieillards.

En vente Pharmacie Bourgknecht et Gottrau, et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Epiceries

ENVOI GRATUIT d'une BOITE d'ESSAI

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE :

René BARBEROT — 15, Rue de la Navigation, 15 — GENÈVE

GRANDE VENTE

DE

CHEVAUX FRANÇAIS

Les Fils d'Edouard LOB 19, Avenue de Rome, 19 **FRIBOURG**

mettront en vente, de gré à gré, dans leurs écuries

mardi 10 juin, dès 8 heures du matin

une **vingtaine de bonnes juments**

de 3 à 5 ans, importées directement de France.

ON DEMANDE

une jeune fille

pour aider au ménage et servir au café. Bons gages.

S'adresser au **Buffet de gare, Flamier.** 4006

VENTE d'immeuble

Le samedi 21 juin, à 4 ½ h. du soir, **au Château de Nyon,** sa la de la Justice de paix, M. Constant **Bertsent,** expotera en vente aux enchères publiques, l'immeuble qu'il possède à Nyon, rue de Rive, comprenant

Magasin, Café-Restaurant

logements, écurie pour 10 chevaux, fenil et jardin.

Excellente situation au bord de la route Lausanne-Genève, à proximité du lac. 3997

Pour renseignements, *s'adresser Etude* **RUBNIER, notaire, Nyon.**

AGENTS SÉRIEUX

pour branches d'affaires des plus intéressantes, *sont demandés.* Commissions et appointements fixes, suivant aptitudes.

Se présenter ou adresser offres avec références, à la Banque **Alf. Gaye, à Lausanne,** Tourelles St-Laurent. 3994

Asperges du Valais

Carton 5 kg., 1er ch., **12** fr.
» » 2me » **11** »
» » 3me » **9** »

Prosper Thomas & Cie Saxon.

ON ACHÈTERAIT

une moto

en bon état.

Adresser offres sous S. 10,134 F à Publicitas P A., **Fribourg.** 3827

A VENDRE

voiture-automobile 14/18 HP neuve, élégante Torpédo, 6 pl.

Fabrication suisse.

Livrable tout de suite avec garanties. 3149

Offres s. P 3048 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

AVIS

La viande salée de porc américain est en vente, dès ce jour, dans les charcuteries de la ville.

Lundi de Pentecôte

BONNE MUSIQUE

à l'auberge de l'Etoile, Tinterin

INVITATION CORDIALE

4 09 **Æblacher-Spæth,** tenancier.

L'administration soussignée vendra aux enchères publiques, le **mardi 10 juin, à 10 h. du matin,** au Dépôt de remontes de cavalerie, à Berne

un certain nombre de chevaux réformés de cavalerie

Outre cela, seront vendus, non marqués, quelques chevaux inaptes pour le service de la cavalerie.

Payement au comptant. 4000

Dépôt de remontes de cavalerie, Berne.

A VENDRE

dans le canton de Fribourg, une grande montagne de 530 poses, d'une seule pièce, avec 5 chalets, tous en bon état et pouvant contenir 75 à 80 têtes de bétail par chalet, dont un avec cave à fromage. Grande quantité de bois à exploiter..

Ecrire à **G. Cayrac, 83, Boulevard Carl Vogt, Genève.** 3993

Pour briqueterie en France

ON DEMANDE

un bon technicien

capable de diriger une usine & de faire une étude de terres. — Adresser offres, prétentions & références s. N 11470 L **Publicitas S. A., Lausanne.** 3995

Docteur B. MULLER

Rue des Alpes, 1

DE RETOUR

MEUBLES

Après inventaire et pour cause de changement de mes entrepôts, à vendre quantité de meubles défraîchis, dépareillés ainsi que des meubles usagés

à des prix très avantageux

Se recommande, P 5594 F 3386

Paul LEIBZIG

Avenue de Pérolles, 4-12, et Route Neuve, 4

FRIBOURG